

Réunion des coordinateurs des collèges Scientifiques

Date le 6 février 2009.

Objectif : charte de fonctionnement des collèges scientifiques

Présents : 20 pers dont M. Caillé, M. Millon, M. Reversat

- Cette année : 69 postes à pourvoir.
- Transferts croisés. 2 cette année : en math. Ce type de transferts nécessite l'avis de comité de sélection.

Le nb exact de postes n'est pas encore connu.

La moitié d'extérieurs. Moyens de télétransmission mis en place pour faire abaisser les couts (pris en charge par les UFR.

Le Pdt du CA : L'U va aider les labo qui le souhaitent pour installer une salle visio-conférence. L'U. contribuera. Ils le feront très vite. Voyez dans vos labo ce qui peut être possible.

- Publication des postes 2 mars, clôture 2 avril 2009.
- On part du principe que la liste des postes est celle validée par le CA d'octobre. Chaire à IPBS en + (poste 64 biochimie bactéries) (accord avec UFR MIG) : 1 en + pr IPBS, 1 en – pr MIG (poste 2627), et aussi IRIT et CESBIO.
- A propos du règlement du CA, on n'a pas un classement. « Le CA n'a pas l'intention de changer les classements ».
- Question : Pour les chaires d'excell : est ce le CA qui met en place le comit de select ?
reponse : oui c'est lui, mais il les met « tous » en place. Ce ne sont pas des ch d'exc (aeres) mais des chaires « Université organisme ». Sur les chaires : nb d'h ? 1/3 de service (il faut voir le texte)
- Pour cette année, il y aura bcp de déplacements, les UFR mettront en place un secrétariat ad hoc. (co pr les ex CS)
- Le CA désigne les pdts des C. de sélecti (sur proposition). N'est pas forcément un local.
- On décide des dates en Col Scien. Les dossiers vont arriver dead line le 2 avril. Les dossiers seront dispo autour du 10 avril. **Entre le 10 avril et mi mai auront eu lieu 69 Comités de sélection.** Les personnes étrangères peuvent elles participer au comité de sélection ? oui
- Les C. de sélection : préparent le travail du CA, il n'est pas un jury de concours co l'était les ex CS.
- Il faut élaborer une charte de fonctionnement et la soumettre pour approbation au CA.
- Pr les mutations, les demandes sont d'abord transmises au CS. La mutation n'est pas prioritaire sur le recrutement. Les classements peuvent contenir recrut. et mutation intercalés.
- 2 réunions : discussions, auditions. Experts ext par courriers ...admissibilité par courrier par exple av les extérieurs, => dossier électronique, Non ca sera des dossiers papiers.
- Charge de travail des gens du bureau du coll scienti : 1 ou 2 mb (**en fait au moins un, peut être plus de 2**) du bureau font partie du Co de select. Décharges d'enseignement ? réponse : si le bureau le souhaite, il en met 2. Si le bureau trouve que c'est trop lourd, 1 seul. Décharge : pas de décharge pour le moment (mais si décret ...). Le rôle des mb du bureau : mémoire ds le tps et d'un concours à l'autre. Courroie de transmission importante entre le

CA et le C. de sélect, ...L'interlocuteur de la DPE sera ensuite le Pdt du C. de sélection. Le Pdt a voie prépondérante, en cas de vote égalitaire.

- Nombre : 5 automatique : 2 bureaux, Dir établi, composante et département.
En plus pr l'IUT : il rajoute 2 personnes en plus des 32, et suivent toute la procédure jusqu'au bout.
- Nombre de personnes du comité de sélection : le CA devrait en donner le contour, et le nombre. En fait le CA nommera le comité de sélection, en même tps qu'il en définit le contour. => les coll scienti proposent (et donc décident). « On espère » que vs ferez des jurys de 8, mais attention aux désistements.
- Est-ce que des B peuvent siéger si recrutement A ? oui, mais ils ne sont pas membres, ils participent aux délibérations, ils ne votent pas.
- Question : qui est le lien entre le CA qui décident et le Coll scient qui propose ? probablement le coordinateur. « Mais on part du principe que tout ce qui sera proposé par les coll scientifique (ou les C de sélect : classement, ..) sera entériné par le CA ».
- Vivier de mb extérieurs à dispo ?
- A définir très vite : Locaux, ext, pdt calendrier.
- Nb de personnes à classer ? 1 ou 10, comme on veut.
- Dématérialisation des dossiers ? dossier papier. A la DPE, ils ont un scanner,
- Notre interlocuteur : la DPE
- Il y a des postes : 26—27 ? ??? (2 collègues ensemble) comment fait on ? ils ne savent pas encore.
- Le premier de la liste du C. de sélect : le pdt. Les rapports doivent être écrits (modèle type en ligne sur le site du ministère sur les comités de sélection), premier rapport d'admissibilité co pour les ex-Cs, avec nom du rapporteur et la date. Ca peut être sous forme de cases à cocher.
- **Groupe d'avancement et de primes** : On a revisité les gpes d'avancements. De droits, il y avait les pdts de ex-CS. L'avancement se fait au CA, en comité restreint. Les collègues scientifiques doivent organiser un grpe d'ava et de prime (il y en a 5, regroupement de collègues 2 a 2, fait ref aux CNU, Phys, Chimie Sdu 250 EC , SHS STAPS 138 collègues). Il y aura un gpe A, gpe B : la philosophie moitié désigné par les Coll scien et parmi les coll scien, si possible de manière consensuelle. Désigné par le Pdt sur propositions des VP (Vice présidents)

Des cette année la PEDR est répartie par le CA, ce ne sont plus des PEDR, mais des primes d'excellence (l'établiss va mener une politique de primes (les autres primes (pédagogiques, ..) sont discutées au CTP)), le CS va s'appuyer de l'expertise des Primes. Ca va être un gros boulot. On a 400 PEDR, et donc 100/an et donc 40 dossiers à expertiser au plan local. Le CNU, donnera des classements. C'est la prise en compte des responsabilités dans l'établissement.

D'ici un mois, il faut avoir les noms.

chaque grpe élit en son sein

- pour Phys, SdU, Chimie : 12 noms : 6 A, 6 B issus de Phys-SdU, 4 chimie et 2 de 35-36 (BEST : bio pharmacie + 67, 68)
- chaque gpe est complété par ajout de 10 membres désignés par le pdt : 2 mb proposés par les dir des composantes concernées, 2 proposés par le CEVU (1A,1B), 2 proposés par le VP CS (1A, 1B) et 4 proposés par le VP CA (2A, 2B), dt

au moins un mb du CA (rapporteur en cas en matière d'avancement) et un mbre du CS (rapporteur de PEDR)...cf document officiel.